



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cabinet du Préfet

Service régional et départemental
de la communication interministérielle

22 décembre 2015

Communiqué de Presse

Projet de parc éolien «Darcey-Corpoier-la-Chapelle» Le Préfet a refusé les autorisations de permis de construire

Le développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie éolienne, est un objectif important. Toutefois, au travers de l'examen des dossiers de permis de construire et d'autorisation d'exploiter, Eric DELZANT, préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or, est attentif à ce que le développement de l'énergie éolienne soit compatible avec la santé, la sécurité, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages.

C'est pourquoi, après une instruction approfondie de ses services, il a décidé de refuser les permis de construire de quatre éoliennes à Darcey et de quatre éoliennes à Corpoier-la-Chapelle.

En effet, l'impact sur les sites patrimoniaux emblématiques de Flavigny-sur-Ozerain et d'Alésia, accentué par la proximité (7 km) et la hauteur des éoliennes (206,86 m) a été considéré comme incompatible avec la préservation de ces sites.